

**Institut Sciences et Techniques de Réadaptation**  
Département orthophonie

**Fiche de poste :**

**Remplacement enseignant contractuel en orthophonie**

**Membre de l'Equipe de Direction du Département Orthophonie**

**Spécificité : Responsable de la formation à la recherche et des mémoires d'orthophonie (DRTO et mémoires)**

**Quotité : 0.5 ETP**

Nombre d'étudiants : 480

Cycle 1 et cycle 2

Diplôme : Grade master en orthophonie CCO

**1. Missions encadrement et responsabilité : au prorata de la durée du contrat**

Missions générales

Membre de l'équipe de Direction

- Travaux, projets et groupes de travail
- Jury d'examens, d'étape, de cycle et de diplôme

Missions spécifiques

Le (s) responsable(s) est (sont) en charge sous la supervision du directeur de formation de mettre en place les UE des modules de formation à la recherche en cycle 1 et en cycle 2, l'organisation du DRTO et du mémoire d'orthophonie (option clinique et option recherche) dans le respect des référentiels de la profession 2013. Il(s) participe(nt) au développement du parcours méthodologie dans le respect du décret de 2013 relatif aux études en orthophonie (un mémoire par étudiant).

**2. Missions enseignement : au prorata de la durée du contrat**

Enseignements relatifs aux mémoires et dossiers DRTO en cours magistraux, TD et TP

Participation aux jurys de lecture

**3. Prérequis**

Les compétences pour mener à bien les différentes missions sont :

- Savoir appliquer la réglementation, construire et rédiger des documents, des procédures, conduire un projet, planifier et organiser, s'investir dans le développement d'une formation.
- Savoir encadrer les étudiants, transmettre, travailler avec les enseignants et avec l'administration.
- Savoir gérer les conflits, négocier, travailler en équipe, prendre du recul et pondérer
- Savoir utiliser la bureautique et les TICE

Type de financement : Ressources propres

Durée : de mi-octobre 2017 à début février 2018 (remplacement de congé maternité)

Indice brut de recrutement : 677 (au prorata du temps de travail)

Le temps de travail est de 1807 h annuelles réparties selon la quotité demandée avec comme référence pour un temps plein 192 HETD d'enseignement

Des heures complémentaires pourront le cas échéant être confiées et rémunérées sous réserve de l'accord et d'une attestation du Directeur de la composante attestant de l'intégralité du service fait (missions enseignement et missions encadrement et responsabilité).